COMMUNE DE SOYHIÈRES

HAUT PLATEAU SOYHIERES

AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée
N° de dossier : 2026-01493-S

Requérant(s)	Fischer Kohler Martine Renée, Buchille 61, 1630 Bulle
Auteur du projet	Fischer Kohler Martine Renée, Buchille 61, 1630 Bulle
Description du projet	Remplacement d'une barrière double fil sur muret existant
Cadastre(s), parcelle(s)	Soyhières, 72
Lieu-dit, adresse	Clos du Moulin, Clos du Moulin 41, 2805 Soyhières
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone centre, CA
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	18.11.2026
Échéance de la publication	30.11.2026

Ouvrage

Description: Pose d'une barrière double fils sur le muret et d'un massif
Dimensions de la fourniture (panneaux) : longueur 2.5m x 8 panneaux, hauteur 1.40m
Plantation d'un massif de 20m2

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Soyhières, Route de France 36, 2805 Soyhières, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 101 LATC : « Le propriétaire foncier qui tire profit d'un avantage particulier accordé à la suite d'une dérogation ou de toute autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Soyhières, le 18.11.2026

COMMUNE MUNICIPALE SOYHIÈRES

Route de France 36, 2805 Soyhières administration@soyhieres.ch Tél : 032/422.02.27